

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser le calendrier des manifestations que nous organisons et qui sont signées avec les villes. Vous trouverez également le calendrier des manifestations en cours de négociation. Les bons d'inscription vous seront envoyés automatiquement au fur et à mesure de leur concrétisation.

Pour rappel, nous organisons les Provinciales depuis 1995 toujours en extérieur et toujours en centre de grande ville.

Nous fournissons des stands de 2.7mX2.7m à tous ceux qui ne possèdent pas de stand ou parapluie soit rouge soit blanc ou alors rouge et blanc.

Nous vous rappelons que les exposants inscrits à 4 manifestations dans l'année se verront offrir une 5ième manifestation de valeur équivalente (offre non cumulable).

Le calendrier ne tient pas compte des marchés de Noël qui vous seront envoyés dès que nous aurons reçu les accords définitifs (fin juin en général)

Nous vous souhaitons bonne lecture et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations dévouées.

André PRADEAU

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Règlement à l'inscription, par chèque à l'ordre de AJC+ Consultants. 1 règlement par marché.
(Chèque débité **après** la manifestation)

IMPORTANT

En cas de réservations multiples pour un même produit, les inscriptions seront retenues dans l'ordre d'arrivée.

Clôture des inscriptions :

15 jours avant la manifestation

Lorsque votre demande de participation aura été acceptée par le comité des Provinciales, vous recevrez un courrier de confirmation.

HORAIRES :

Les stands sont mis à disposition à partir de 8h00 le premier jour.

OUVERTURE AU PUBLIC

Premier jour de 10h à 20h, :

le dimanche et jours fériés de 10h à 20h,

Le dernier jour de 10h à 18h,

de 9h à 20 h les autres jours.

Ces horaires doivent être respectés

scrupuleusement.

REGLEMENT GENERAL

1- COMMISSARIAT GENERAL : AJC+ Consultants

2- HORAIRES D'OUVERTURE : Pour l'installation et l'ouverture au public, se reporter aux horaires indiqués dans le paragraphe « renseignements pratiques » ci-contre.

3- ADHESION : Les adhésions ne sont valables qu'après signature du contrat par les deux parties et le règlement du montant total du prix de l'emplacement (**votre chèque sera débité après la manifestation**). Le Comité du Marché se réserve le droit de reprendre, sans préavis, la libre disposition de l'emplacement et du stand si les exposants ne sont pas à jour du paiement.

4- PRIX DE LA PRESTATION Le prix de la prestation est fixé par les organisateurs et est inscrit dans ce dossier (demande d'admission). En cas de désistement ou de défaillance pour quelque cause que ce soit, le prix de la prestation reste acquis à AJC+.

5- FOURNITURES COMPRISES DANS LA PRESTATION Le stand, la surveillance du site la nuit, l'éclairage général, un point d'eau, la publicité.

6- INSTALLATION DES STANDS Chaque exposant pourvoira au transport, à la réception et à la mise en place des produits présentés.

7- ANNULATION Si l'annulation du stand ou de l'emplacement, de la part de l'exposant, **pour quelque motif que ce soit**, intervient, par lettre recommandée avec AR, plus de 3 mois avant la manifestation une retenue forfaitaire de 10% du montant de la manifestation sera effectuée, entre 3 mois et 45 jours, retenue de 50%, moins de 45 jours, l'exposant sera redevable de la totalité de la réservation.

8- RESPONSABILITE DES EXPOSANTS L'organisateur du Marché décline toutes responsabilités concernant les installations édifiées par les exposants, ceux-ci s'engagent à respecter les lois et arrêtés en vigueur et à faire toutes les déclarations auxquelles ils sont tenus : contribution, régie, démarches douanières, etc... Les exposants devront laisser les emplacements et le matériel dans l'état où ils les auront trouvés, toutes détériorations seront à leur charge.

9- ACTIVITE AUTORISEE Les participants ne sont pas autorisés à vendre des produits autres que ceux qu'ils ont répertorié sur leur bon de réservation. Tout manquement entraînera la reprise immédiate du stand sans indemnité.

10- RESPECT DE LA LEGISLATION SOCIALE Les participants employant des salariés devront être en conformité avec la législation du travail. Les salariés devront être dûment déclarés auprès des organismes sociaux et fiscaux; L'employeur devra déposer des autorisations requises pour l'emploi de salariés pendant toute la durée de leur participation à la manifestation.

11- ASSURANCES L'administration du Marché décline toutes responsabilités au sujet des pertes ou dommages qui pourraient être occasionnés aux matériels et produits pour une cause quelconque et ne répond pas des vols qui pourraient être commis. L'organisateur est assuré pour les sinistres pouvant relever de son fait.

12- APPLICATION DU REGLEMENT Les participants en signant leur demande d'adhésion acceptent de ce fait les prescriptions du règlement général et toutes les dispositions nouvelles qui pourraient être imposées par les circonstances et décidées par l'organisateur de la manifestation. En cas de litige, les tribunaux de BEAUVAIS seront seuls compétents

Raison Sociale : Tél :
 Portable :
 Nom et prénom : Fax :
 E-mail :
 Adresse : N° d'Identification :
 MSA, RM ou RC
 CP :
 Ville :
 Liste complète des produits :

 Justificatif de statut et attestation d'assurance obligatoires

TARIFS € HT AU 24/12/09 TARIF NORMAL TARIF TARIF REDUIT =>

ADHERENTS MSA

Emplacement nu 3 ml	351	280	246
Avec Stand AJC 2.7X2.7m	423	338	296
Emplacement nu 6ml	565	452	396
Avec Stand AJC 5.4X2.7m	689	551	480
Journée supplémentaire	+60	+60	+60

Liste des exposants bénéficiant du tarif réduit :

- Producteurs de Fromages de chèvres, Miel, Escargots, Sel Guérande, Jus de fruits, Soupe, Confitures, Châtaignes.
- Revendeurs d'Epices, de Fruits secs, d'ustensiles de cuisine et d'arts de la table.
- Inscrits à une Chambre des Métiers (sur justificatif)

VILLES	DATES 2010	TARIF D'EMPLACEMENT SUIVANT VOTRE SITUATION	Exigence d'angle	FRAIS D'INSCRIPTION	TOTAL HT	TVA 19,6%	TOTAL TTC
CHATOU (78)	19-20-21 MARS		80 €	17 €			
VALENCIENNES (59)	26-27-28 MARS		80 €	17 €			
BEAUVAIS (60)	9-10-11 AVRIL		80 €	17 €			
CHELLES(77)	7-8-9 MAI		80 €	17 €			
BOULOGNES/MER	13-14-15-16 MAI		80 €	17 €			
ETRETAT (76)	28-29-30 MAI		80 €	17 €			
BELFORT (90)	11-12-13 JUIN		80 €	17 €			
SAINT OMER (62)	25-26-27 JUIN		80 €	17 €			
BOULOGNES/MER	10-11-12 SEPTEMBRE		80 €	17 €			
CHELLES(77)	24-25-26 SEPTEMBRE		80 €	17 €			
VALENCIENNES (59)	1-2-3 OCTOBRE		80 €	17 €			
BEAUVAIS (60)	15-16-17 OCTOBRE		80 €	17 €			

Nombre de manifestations auxquelles vous souhaitez participer, donc nombre de chèques :

Je, soussigné(e) : Nom et Prénom
 agissant pour le compte de l'entreprise ci-dessus désignée, reconnais avoir pris connaissance des conditions du règlement général et des renseignements pratiques ci-joints. Je déclare donner mon adhésion ferme et définitive au(x) Marché(s) des Provinces de France et/ou Provinciales, précisé(e-s) sur la présente demande d'admission. J'ai bien noté que mon dossier sera considéré complet à réception du règlement par AJC+ Consultants.

Fait à, le..... Signature et cachet obligatoires

Écrire à la main :

Lu et approuvé, bon pour commande

LES PROVINCIALES
AJC+ CONSULTANTS

BP80252 - 60002 BEAUVAIS CEDEX - Tél 03 44 11 48 48 - Fax 03 44 11 48 41- E-mail : lesprovinciales@ajcplus.com



Calendrier évolutif 2010 - Situation au 12 01 2010

Entre parenthèses les villes en option

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1-2-3	5-6-7	5-6-7	3-4-5-6 Pâques	31/5-1-2/5	4-5-6
8-9-10	12-13-14	12-13-14	9-10-11 BEAUVAIS	7-8-9 CHELLES	11-12-13 BELFORT
15-16-17	19-20-21	19-20-21 CHATOU	16-17-18	13-14-15-16 Ascension BOULOGNE sur MER	18-19-20
22-23-24	26-27-28	26-27-28 VALENCIENNES	23-24-25 (DUNKERQUE centre ville)	21-22-23-24 Pentecôte	25-26-27 SAINT OMER
29-30-31				28-29-30 ETRETAT	
JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
2-3-4	6-7-8	3-4-5	1-2-3 VALENCIENNES	5-6-7	MARCHES DE NOËL (1) :
9-10-11	13-14-15	10-11-12 BOULOGNE sur MER	8-9-10	12-13-14	
16-17-18	20-21-22	17-18-19 (DUNKERQUE centre ville)	15-16-17 BEAUVAIS	19-20-21	
23-24-25	27-28-29	24-25-26 CHELLES	22-23-24	26-27-28	
30-31/7 et 1/8			30-31/10 et 1/11		(1) Pour les Marchés de Noël Possibilités de différentes dates dans la période considérée.